

A Toulouse, le 23 septembre 2015

Objet : pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales

Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de Haute-Garonne,

A l'occasion de la journée nationale du 23 septembre pour les libertés syndicales, initiée par la Confédération Générale du Travail, nous vous adressons cette lettre qui sera transmise à l'ensemble des agents du département pour leur information.

La liberté syndicale est un droit humain qui doit être universellement reconnu et protégé. Ce droit est consacré par la constitution de l'Organisation Internationale du Travail depuis 1919. Le fait syndical est un droit garanti par la constitution française. Le fait syndical est reconnu dans la Fonction publique depuis 1924.

**Il n'y a pas de démocratie, pas de République sans liberté syndicale.** Reconnues, ratifiées et affirmées, les libertés syndicales doivent se concrétiser au quotidien dans les services qui sont placés sous votre autorité. Il en va de votre responsabilité.

En effet, les atteintes aux libertés syndicales se multiplient dans nos ministères et établissements des institutions économiques et financières (Secrétariat général, Douane, DGFIP, Banque de France, ...). **Or, il n'y a pas de démocratie sans démocratie sociale et pas de démocratie sociale sans libertés syndicales.**

C'est pourquoi, pour la CGT :

- il est urgent que l'Assemblée Nationale vote définitivement la loi d'amnistie « *des délits commis lors des mouvements sociaux* », adoptée par le Sénat le 28 février 2013 ;
- des droits nouveaux doivent être mis en place, protégeant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective ;
- toutes les condamnations touchant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur activité, agissent dans une action collective doivent être retirées de la liste des délits susceptibles d'être inscrits au fichier des empreintes génétiques ;
- les organisations syndicales doivent bénéficier de locaux, mis à disposition à titre gracieux ;
- les agents de l'État doivent avoir le droit de participer à des débrayages (abrogation de la règle dite du « *trentième indivisible* »).

---

**Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne**

Centre Régional des Finances Publiques

Place Occitane

31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>

[cgt.drfin31@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfin31@dgifp.finances.gouv.fr)

Le fait syndical est nié et attaqué dans trop d'endroits, à commencer par la DRFiP31.

Nous prendrons ici quelques exemples pour illustrer nos propos :

- **tentative d'interdire l'acheminement des tracts syndicaux** par la sacoche interne lors des dernières élections professionnelles. Il a fallu l'intervention de la Direction Générale pour conserver ce droit.
- **tentative d'enlever un dessin de Wolinski** (ancien dessinateur de Charlie Hebdo) sur la profession de foi des candidats aux CAPL lors des dernières élections professionnelles. Il a fallu l'intervention de la Direction Générale pour permettre cette publication.
- **ingérence de la direction dans l'activité syndicale de la CGT**. Lors du dernier CHS-CT, en date du 16 septembre 2015, la DRFiP31 a reproché la communication par la CGT, lors d'une heure mensuelle d'information, des documents relatifs à l'avenir des personnels de la trésorerie de Blagnac. La CGT assume ses actes. Elle continuera de représenter les personnels en leur communiquant toute information relative à l'exercice de leurs missions ou à leurs conditions de vie au travail.
- **intervention de la gendarmerie par deux fois lors de la distribution de tracts devant une trésorerie** : Aucamville (le 27 mai 2013), Castanet-Tolosan (le 9 septembre 2015).
- **pression et/ou remarques de certains chefs de service** vis à vis des absences syndicales des représentants des personnels et/ou de militants syndicaux.
- **non compensation du temps syndical dans les services**.

**Sachez que la CGT se battra pied à pied, à tous les niveaux, pour défendre et développer les libertés syndicales. Nous ne laisserons rien passer !**

Pour la CGT Finances Publiques 31,

Boris Beaudoin,



Secrétaire CGT Finances Publiques 31

Séverine Bolognesi-Fourcade,



Secrétaire-adjointe CGT Finances Publiques 31

